Roumanie: demande d'adhésion du 22 juin 1995 et partenariat

1997/2172(COS) - 26/03/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : proposer un partenariat révisé pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union. CONTENU : La réforme de l'appareil judiciaire et des administrations publiques, et la poursuite de la réforme de l'économie comptent parmi les principales priorités auxquelles la Roumanie doit satisfaire pour répondre aux critères d'adhésion à l'UE. C'est en effet, ce qui ressort de la présente proposition de partenariat révisé pour l'adhésion proposée par la Commission. Pour rappel, les partenariats pour l'adhésion sont adoptés par le Conseil de l'Union sur proposition de la Commission. Ils identifient des objectifs prioritaires à court et à moyen termes sur lesquels les pays candidats doivent concentrer leur effort pour répondre aux critères d'adhésion à l'UE. L'assistance financière préadhésion fournie par l'UE soutient les mesures arrêtées par les pays candidats pour respecter ces objectifs. Le premier partenariat pour l'adhésion de la Roumanie a été adopté en mars 1998 et actualisé en décembre 1999 et janvier 2002. En publiant la feuille de route pour l'adhésion de la Roumanie à l'UE à la fin de 2002, la Commission a indiqué qu'elle proposerait un partenariat pour l'adhésion révisé, tenant compte des conclusions du rapport régulier de 2002 et du contenu de cette feuille de route. Le partenariat pour l'adhésion révisé présente, de façon plus étoffée, les problèmes à court et à moyen termes énumérés dans la feuille de route, à savoir, la réforme de l'appareil judiciaire et des administrations publiques, et la poursuite de la réforme de l'économie. Les priorités ainsi définies sont développées dans le partenariat pour l'adhésion et les problèmes à court et à moyen termes y sont approfondis de façon à fournir une assise révisée à la programmation de l'assistance préadhésion à la Roumanie.